ACTE D'AUTORISATION

Renouvellement de l'autorisation nationale

Vu l'avis du Comité d'avis sur les produits biocides:

Le Ministre de l'Environnement décide:

§1. La famille de produits biocides:

Brodifacoum Family - PT14- Famille du produits Biocide est autorisé conformément à l'article 31 du Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 20/02/2030. Une demande pour un renouvellement de l'autorisation doit être introduite au plus tard 550 jours avant la date de fin d' autorisation.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les biocides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation:
  RENTOKIL INITIAL LIMITED
  Numéro BCE: /
  Hazel House / Millennium Park
  IE W91 PXP3 Naas

- Nom commercial de la famille de produits : Brodifacoum Family - PT14- Famille du produits Biocide

- Numéro d´autorisation de la famille de produits: BE2020-0037-00-00

- Forme sous laquelle la famille de produits est présentée:

  - RB - Appât (prêt à l'emploi)

- Nom et teneur de chaque principe actif:

Brodifacoum (CAS 56073-10-0): 0.0025% - 0.0025%

- Substance préoccupante :

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (CAS 2634-33-5): 0% - 0.022%

- Type de produit et usage en vue duquel la famille de produits est autorisée:

14 Rodenticides Exclusivement autorisé dans la lutte contre les rats et les souris.

§2.Fabricant des produits de la famille et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant Brodifacoum Family - PT14- Famille du produits Biocide:

  RENTOKIL INITIAL SUPPLIES, GB

- Fabricants Brodifacoum (CAS 56073-10-0):

  PELGAR INTERNATIONAL, FR
  SYNGENTA CROP PROTECTION AG , CH

§3.Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l´utilisation de la famille de produits:

- Cette famille de produits se compose de 2 meta SPC's.
- Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits.
- Considérant
  - la nécessité de protéger l'humain contre les rongeurs, qui peuvent être porteurs de maladies, détériorer les bâtiments et souiller les aliments ;
  - l'importance des substances anticoagulantes pour la diversité chimique des moyens de lutte contre les rongeurs ;
  l'autorité compétente belge a adapté les conditions d'usages du produit biocide Brodifacoum Family PT14 conformément aux critères de l'article 19(5) du Règlement (UE) n°528/2012. La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus est autorisé en Belgique pour les usages et dans les conditions précisés dans le RCP.

  Ces usages sont autorisés en Belgique conformément aux critères de l'article 19(5) du Règlement (UE) n°528/2012 et ne sont valables que si les mesures de gestion des risques appropriées sont appliquées.

  Ces mesures de gestion des risques sont celles spécifiées dans le RCP et sont en accord avec la note d'information des Autorités Compétentes pour les produits biocides (CA-March23-Doc.4.15).

Bruxelles,
Reconnaissance mutuelle séquentielle - Famille de produits le 4/2/2021
Modifications majeures d'une autorisation nationale, le 12/07/2022
Amendement d'une autorisation nationale, le 27/03/2023
Amendement d'une autorisation nationale, avec effet à partir du 01/07/2024 le 09/08/2024

Renouvellement de l'autorisation nationale,

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
(Par A.M.. 17/05/2019)

Chef de cellule de la cellule biocides

Signé électroniquement par: Louis Lucrèce

Le: 22/05/2025